BELGIQUE

Discours de S.E. Madame Bénédicte FRANKINET,

Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies

lors de la
46ème Session de la Commission de la population et du développement
(point 4 - débat général)

New York, le 23 avril 2013

Vérifier au prononcé

Representation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
One Dag Hammarskjöld Plaza, 41st Floor, 885 Second Ave, New York, NY 10017
Tel. 378-6300, Fax 681-7618
E-mail: newyorkun@diplobel.fed.be website http://www.diplomatie.be/newyorkun

Dans ce contexte nous voulons aussi souligner l'importance de pouvoir se référer à une **politique d'intégration des migrants**.
Dans le cas particulier de la Belgique, la politique d'intégration des migrants est principalement axée sur **l'accueil des primo-arrivants**. Une des mesures concrètes est qu'ils prennent connaissance de leurs droits et de leurs devoirs afin qu'ils puissent pleinement participer à la société.
En Belgique, l'intégration est devenue une compétence régionale. Ainsi, la politique d'intégration des personnes de nationalité ou d'origine étrangère connaît une évolution spécifique dans chaque Région, du fait que chaque région apporte des accents propres, correspondant à leurs perceptions et projections des questions qui relèvent à la fois de l'importance des flux migratoires et de l'accueil des migrants, et de la cohésion sociale et culturelle entre personnes d'origine différentes ;

Enfin, je voudrais saisir ce temps de parole pour rappeler que la Belgique soutient et croit fermement et ce depuis plusieurs années au **lien entre migration et développement**. C'est ainsi que la Belgique a **organisé en 2007 la 1ère édition du Forum Mondial sur la Migration et le Développement**. Ce Forum a permis de discuter de ces questions, parfois sensibles, dans un cadre informel et constructif.
A l'aube du 2ème Dialogue de Haut Niveau sur la Migration et le Développement (en octobre prochain) et de la concrétisation de **l'agenda post-2015** pour le développement, il nous semble que le principal défi sera de faire en sorte que la migration fasse désormais partie intégrante de la stratégie internationale de développement.

Je voudrais encore rappeler que la politique de la Belgique découle du principe que les droits humains sont universels et qu'ils ne s'appliquent pas qu'à certaines catégories de personnes.

Par ailleurs il est intéressant de constater qu'une des nouvelles tendances en matière de migrations est l'importance de la migration Sud - Sud. Si nous nous sommes longtemps focalisés sur la migration du Sud vers le Nord, nous sommes d'avis que dorénavant, et notamment dans le cadre du développement, les migrations Sud-Sud mériteront toute notre attention.

Je vous remercie pour votre attention.